

Le Socialiste

41e année - Rs 5.00 - No 10649 - JEUDI 3 AOÛT 2023 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Lancement des premiers versements de l'Allocation d'autonomie et de l'Allocation CSG pour enfant par le Premier ministre



Page 3



Les éducateurs du primaire et les enseignants de soutien participent à l'atelier de la communauté d'apprentissage professionnel

Page 3

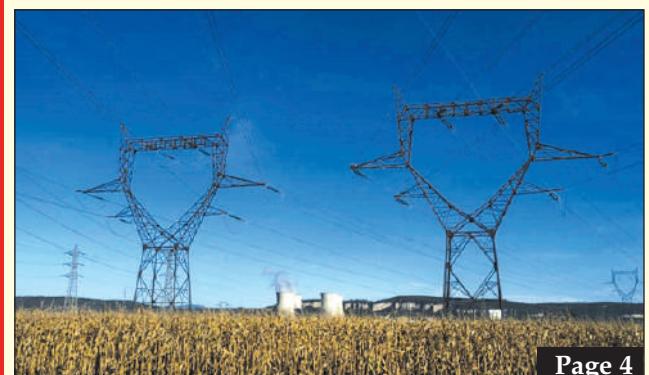
La France va évacuer ses ressortissants et des Européens du Niger



Page 4

France

Prix de l'électricité, fin du ticket de caisse, LEP... ce qui change en France au 1er août



Page 4

Documents confidentiels: un employé de Trump comparaît devant la justice



Page 5

Mondial féminin de football



L'Angleterre déroule face à la Chine, Haïti à la trappe

Page 8



Bousculés par le Portugal, les États-Unis terminent deuxièmes derrière les Pays-Bas

Page 8

A la télé aujourd'hui



06.01 Serial: Rookie Blue
07.15 Serial: Le Livre Perdu Des Sortilèges
08.00 Serial: Chicago Med
09.35 Le Chemin Du Destin
09.55 A Que No Me Dejas
10.25 The Gardener's Daughter
10.50 Tele: Marimar
12.00 Le Journal
12.25 Sublime Mensonge
13.15 Tele: Fierce Angel

13.45 Imperio De Mentiras
14.10 Serial: Galactica
15.22 Film: Fool's Parade
17.15 The Gardener's Daughter
18.00 Live: Samachar
18.30 Serial: Wagle Ki Duniya
18.56 Serial: Mere Dad Ki Dulhan
19.30 Le Journal
20.30 Film: Firangi
Stars: Kapil Sharma, Ishita Dutta



07.09 Local: Toc Toc Doc
09.01 Local: Proze Dime
11.00 Local: Les Klips
12.03 Local: Rodrig Spor
12.30 Local: Saver Kiltirel
13.05 Local: Toc Toc Doc
13.20 Local: En Forme
13.42 Local: Agir Ensemble
14.09 Rodrig: Klip Seleckson

15.50 Local: Come On Let's Dance
17.05 Local: Radio Vision
18.00 Imperio De Mentiras
18.31 A Que No Me Dejas
19.00 Live: Zournal Kreol
19.20 Le Mag De L'Emploi
19.41 Rodrig: Li Bon Ou Konnin
19.48 Local: Les Grandes Lignes
20.42 Local: Mots & Ecrits
21.00 Local Radio Vision
23.00 Le Journal
23.20 Local: Groov'in



07.00 Gadget Guru Ganesh
08.04 Local: Shrawan Maas Sandesh
08.31 Local: Talk With Swami Omanand
09.05 Local: Anjoria
09.35 Local: Virasat
09.50 Local: Gyan Vigyan
10.06 Serial: Suhani Si Ek Ladki

11.27 Radha Krishna
12.00 Film: Humakadam
15.30 Serial: Badki Malkaain
16.00 Serial: Agniphera
18.00 Live: Samachar
18.30 Other: Radha Krishna
19.26 Swami Dayanand Saraswati
19.18 Satguru Kabir Ke Gyan
20.03 Local: Hunarbaaz
20.30 Serial: Surya Puran
21.36 Serial: Jag Jaanani Maa
23.36 Jijaji Chhat Par Hain



06.03 Mag: Motorweek
09.00 Film: The Queen Of The Swallows
10.39 Serial: N*Gen
10.59 Serial: Apple Tree House
11.56 Doc: Tree Stories
12.28 Mag: Motorweek
13.00 Mag: Human Nature
13.30 Film: Max Et Moi
14.51 D.Anime: Early

Learning
14.54 Anna Et Ses Amis
15.33 Miraculous
15.54 Inspecteur Gadget
16.16 D.Anime: Kika Et Bob
16.52 D.Anime: Hunter X Hunter
17.50 Doc: Sweet Magic
18.35 Mag: Carnet De Sante
19.00 Student Support Programme
19.30 Mag: Tomorrow Today
20.01 Tele: Le Chemin Du Destin
20.50 Film: Cowboy



14.25 Zindagi Mere Ghar Aana
15.20 Film: Phir Milenge Stars: Salman Khan, Abhishek Bachchan, Shilpa Shetty
18.00 Live: Samachar
18.30 Kundali Bhagya
19.00 Udaariyaan
19.30 Kuch Rang Pyar Ke

Aise..
20.00 Sasural Simar Ka 2
20.30 Radha Krishna
21.02 Anupamaa
21.30 Mere Sai
22.01 Kismat Ki Lakiron Se
22.31 Kabhi Kabhie Lttefaq..
22.59 Patiala Babes
23.30 Film: Phir Milenge Stars: Salman Khan, Abhishek Bachchan, Shilpa Shetty
02.00 Kundali Bhagya
02.30 Serial: Udaariyaan

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court, 30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr
Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Chine : au moins 20 morts dans des inondations à Pékin et la province du Hebei

Pékin est le théâtre d'énormes

précipitations depuis samedi. Le dernier bilan humain dans la capitale chinoise et dans la province voisine du Hebei fait état d'au moins 20 morts et une vingtaine de disparus selon un média d'Etat.

Pékin et ses environs sont frappés depuis plusieurs jours par des pluies diluviales et des inondations. Le bilan humain total dans la capitale chinoise ainsi que dans la province voisine du Hebei s'élève à 20 morts et une vingtaine de disparus.

Le typhon Doksuri, rétrogradé en tempête, balaie la Chine du sud-est vers le nord depuis vendredi, date à laquelle il a touché la province du Fujian (est) après avoir frappé les Philippines voisines.

Des pluies torrentielles ont commencé à s'abattre sur la région samedi. En 40 heures seulement, la capitale a vu tomber l'équivalent des précipitations moyennes de tout un mois de juillet.

Pour Pékin, "les fortes pluies ont au moins fait 11 morts et 27 disparus", a indiqué mardi la télévision étatique CCTV, qui cite les autorités municipales chargées de la lutte contre les inondations.

Ces précipitations ont fait au moins neuf morts et six disparus dans la province du Hebei, voisine de la capitale Pékin, a indiqué mardi un média d'Etat. "Une étude est en cours pour établir le montant des pertes économiques causées par la catastrophe", a précisé la télévision publique CCTV.

Le président chinois Xi Jinping a appelé mardi à "tout faire" pour secourir les personnes "disparues" ou "prises au piège", après ces inondations dévastatrices a indiqué la télévision d'Etat. "Tout doit être fait pour trouver et sauver les personnes portées disparues ou prises au piège", a souligné Xi Jinping, dont les propos ont été rapportés par CCTV.

"De graves dégâts des eaux"

Avec quatre hélicoptères, un groupe de 26 militaires a acheminé mardi matin à Mentougou nourriture, eau, couvertures ou encore vêtements de pluie à des voyageurs dont les trains ont été bloqués en raison des intempéries, selon CCTV.

Les districts montagneux de l'ouest de la capitale "ainsi que d'autres endroits de Pékin ont subi de graves dégâts des eaux, qui ont notamment provoqué le blocage de trois trains en transit et le blocage total de la circulation routière dans certaines zones", a souligné la chaîne.

CCTV a diffusé mardi matin des images en direct de bus



à moitié submergés par les flots dans un autre district rural, celui de Fangshan (ouest de la capitale).

Environ 150 000 foyers de Mentougou n'ont plus accès à l'eau courante et les autorités y ont dépêché 45 camions-citerne pour assurer un approvisionnement d'urgence, a indiqué mardi le Quotidien de Pékin, un journal officiel.

Les médias chinois ont publié lundi des images de scènes chaotiques dans des trains à grande vitesse, certains bloqués sur les voies pendant 30 heures, avec des passagers qui se plaignaient d'être à court de nourriture et d'eau.

Des conditions météorologiques extrêmes en Chine cet été

Pékin et la province voisine du Hebei (nord) ont été placées en état d'alerte rouge pour les précipitations et les risques géologiques, avec un danger de crues soudaines et de glissements de terrain.

Dans la ville moyenne de Handan, à environ 400 km au sud de Pékin, des sauveteurs ont réussi dimanche à l'aide d'une grue à extirper un homme de sa voiture entourée par les eaux, avant que son véhicule ne soit emporté par le courant.

La Chine connaît des conditions météorologiques extrêmes et des températures record cet été, des événements qui, selon des scientifiques, sont exacerbés par le changement climatique.

Selon des experts chinois cités par les médias, les actuelles pluies diluviales pourraient provoquer des inondations encore plus graves qu'en juillet 2012 à Pékin, lorsque 79 personnes avaient été tuées et des dizaines de milliers évacuées.

Les précipitations devraient sensiblement faiblir mardi, selon les services météorologiques. Mais le répit pourrait être de courte durée, car la Chine se prépare à l'arrivée d'un nouveau typhon, Khanun, qui s'approche des côtes est du pays.

Birmanie : Aung San Suu Kyi partiellement graciée, sa peine réduite à 27 ans de prison



taire à plus de 7 000 prisonniers, à l'occasion du carême bouddhiste.

"Le président du Conseil d'administration de l'Etat a gracié Daw Aung San Suu Kyi, qui a été condamnée par les tribunaux compétents, en vertu de la loi sur les droits de l'homme", a annoncé le journal télévisé.

Une grâce qui concerne cinq des 19 condamnations

Aung San Suu Kyi avait été condamnée à 33 ans de prison pour une série de chefs d'accusation, dont la corruption, la possession de talkies-walkies illégaux et le non-respect des restrictions relatives au Covid. La grâce concerne cinq des 19 condamnations contre elle.

Détenu depuis le coup d'Etat militaire en Birmanie de 2021, l'ancienne dirigeante Aung San Suu Kyi a bénéficié mardi d'une grâce partielle de la junte birmane, qui porte sur cinq des 19 condamnations contre elle. Sa peine de 33 ans de prison a été réduite de six ans.

L'ancienne dirigeante civile de la Birmanie, Aung San Suu Kyi, qui est détenue depuis le coup d'Etat militaire de 2021, a vu sa peine de prison de 33 ans réduite de six ans à l'issue d'une grâce partielle accordée mardi 1er août par la junte militaire au pouvoir.

Cette grâce, qui lui permet de voir sa peine de prison réduite à 27 ans, survient dans le cadre d'une amnistie collective accordée par la junte mili-

taire à plus de 7 000 prisonniers, à l'occasion du carême bouddhiste.

L'état d'urgence instauré par la junte, supposé expirer fin juillet, "sera prolongé pour six mois supplémentaires à partir du 1er août 2023", a déclaré le président par intérim, Myint Swe, lors du Conseil de défense. Cette décision repousse la date à laquelle des élections peuvent avoir lieu, selon la constitution birmane qui prévoit la tenue d'élections dans les six mois suivant la levée de l'état d'urgence.

Le département d'Etat américain a indiqué lundi que les États-Unis sont "profondément inquiets" du prolongement de l'état d'urgence en Birmanie et condamnent "la brutalité" de la junte militaire au pouvoir.

Cette extension de six mois de l'état d'urgence birman, qui entraîne théoriquement un report des élections qui devaient se tenir en août prochain, "survient au moment où le régime plonge le pays toujours plus dans la violence et l'instabilité", a fustigé Matthew Miller, porte-parole de la diplomatie américaine dans un communiqué.

Lancement des premiers versements de l'Allocation d'autonomie et de l'Allocation CSG pour enfant par le Premier ministre

La Mauritius Revenue Authority (MRA) a procédé à la cérémonie de lancement des premiers versements de l'Independence Allowance et de la 'Contribution Sociale Généralisée' (CSG) Child Allowance, au Sir Harilall Vaghjee Hall à Port Louis.

Le Premier ministre, le ministre des Finances, de la Planification économique et du Développement, Dr Renganaden Padayachy ; le Directeur Général (DG) du MRA, M. Sudhamo Lal ; et d'autres personnalités étaient également présentes à l'occasion.

Dans son discours d'ouverture, le Premier ministre a rappelé que la MRA a été créé à l'époque où il était ministre des Finances, ajoutant que la MRA a été à la hauteur de son nom en atteignant le niveau auquel il se trouve aujourd'hui. "Je tiens à remercier tous les Officiers qui ont contribué à faire reconnaître cette institution non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional à travers l'Afrique ainsi qu'au niveau international", a-t-il déclaré.

En outre, le Premier ministre a souligné qu'avant la mise en œuvre de ces deux mesures, le projet de loi de finances avait été voté le 14 juin 2023 et que la loi devait être modifiée par la loi de finances (contributions sociales et prestations sociales) 2021, ce qui a été fait le 18 Juillet 2023. Là encore, la mise en place rapide de ces mesures en si peu de temps prouve l'efficacité de la MRA et de ses salariés, a-t-il souligné.

Ces mesures, a souligné M. Jugnauth, émanent du cœur des consultations menées lors des préparations budgétaires 2023-2024 dans le but de soulager la population de l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur l'économie, suivies par la Russie-Ukraine guerre qui a provoqué une hausse du niveau de l'inflation.

Le Premier ministre a en outre souligné que l'économie mondiale souffrait depuis un certain temps, mais Maurice a été félicitée par des institutions internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale pour la manière dont



nous avons géré l'épidémie de COVID-19.

Parlant de l'allocation familiale CSG, M. Jugnauth a fait remarquer que le gouvernement a imaginé cette initiative afin d'aider la population, en particulier les parents, en ces temps difficiles. Cette allocation coûtera au gouvernement quelque 1,2 milliard de roupies et en plus de cela, la taxe sur la valeur ajoutée a également été supprimée sur les produits pour bébés tels que les biberons, les couches et les crèmes pour bébés afin d'apporter un certain soulagement aux parents, a-t-il souligné.

Quant à l'Allocation d'Indépendance, le Premier ministre Jugnauth a indiqué qu'elle concerne près de 15 000 jeunes qui ont atteint ou auront 18 ans à compter du 01 janvier 2023. Le gouvernement a pleine confiance en sa jeunesse et espère que cette allocation sera mise à profit. comme pour l'achat de matériel scolaire, ou encore investi dans le démarrage d'une petite entreprise, a-t-il souligné.

En outre, le Premier ministre s'est appuyé sur les mesures prises antérieurement telles que le paiement intégral des traitements à l'étranger pour certaines maladies et pour les traitements qui ne sont pas disponibles à Maurice ; augmentation des allocations familiales pour les veuves; augmentation de la pension des invalides; augmentation de la bourse allouée aux parents de jumeaux et de triplés ; «prime à l'emploi» jusqu'à Rs 15000 comme incitation pour les industries à recruter des jeunes; scolarisation préscolaire gratuite et ; l'enseignement supérieur gratuit.

Il a également rappelé que de 2019 à ce jour, le gouvernement a dépensé 2,3 milliards de roupies pour l'enseignement

supérieur gratuit, dont ont bénéficié quelque 35 000 jeunes. "Nous dépensons également environ 350 millions de roupies chaque année pour les frais d'examen du certificat scolaire et du certificat d'études supérieures", a déclaré M. Jugnauth.

Sur ce point, le Premier ministre Jugnauth a souligné que le gouvernement s'est engagé à aider tous les groupes d'âge, des personnes âgées à l'augmentation du régime de pension de base, en passant par les jeunes et les bébés. "Nous avons également pris en charge les travailleurs et ceux qui ont des prêts immobiliers via le programme d'exonération des intérêts sur les prêts immobiliers de Rs 1000 par mois", a-t-il ajouté.

De son côté, le ministre des Finances a souligné que comme annoncé dans le discours sur le budget 2023-2024, la MRA s'est vue confier la responsabilité de verser une allocation mensuelle CSG pour enfant de Rs 2 000 aux enfants âgés de moins de trois ans pour les mois de juillet 2023. à juin 2024 tandis qu'une allocation unique de Rs 20 000 sera versée aux jeunes éligibles qui ont atteint l'âge de 18 ans le 1er janvier 2023 ou après.

Ces deux mesures, a souligné le Dr Padayachy, sont des décisions historiques et marquent un moment déterminant dans l'histoire de notre État-providence. "La MRA s'avère extrêmement utile dans la mise en œuvre du large éventail de mesures sociales du gouvernement, du régime d'assistance salariale aux allocations CSG", a-t-il observé.

En outre, il a indiqué que des mesures sont introduites dans chaque décision budgétaire annuelle au profit de la population. « En tant que gouvernement, nous croyons qu'il faut placer les citoyens au centre de toutes les décisions, car le bien-être de la population passe avant tout autre facteur », a déclaré le ministre.

En outre, le ministre des Finances a souligné que le gouvernement veut simultanément créer de la richesse nationale et mettre en œuvre des mesures inclusives afin que chacun puisse bénéficier de l'é-

conomie et construire une République mauricienne prospère et inclusive.

Quant au directeur général de la MRA, il a indiqué que depuis 2017, la MRA a pour mandat de fournir une aide financière directe à la population qui a commencé par le biais du régime d'impôt négatif sur le revenu. Depuis lors, plusieurs programmes de soutien des revenus pour permettre à des centaines et des milliers de citoyens de vivre plus décemment ont été mis en place, a-t-il ajouté.

En outre, M. Lal a fait remarquer que l'allocation familiale CSG agira comme un filet de sécurité pour les enfants dont les parents ne travaillent pas ou sont temporairement sans travail et, en fait, complète le régime d'impôt sur le revenu négatif existant et vise à soutenir les ménages qui travaillent. En ce qui concerne l'Allocation d'Indépendance, le DG a souligné que cette confiance et cet investissement dans les jeunes de notre pays porteront leurs fruits car nos jeunes sont l'avenir du pays et nos futurs contribuables également.

Parlant des réalisations financières de la MRA, M. Lal a rappelé que la MRA a collecté un revenu total de Rs 112,6 millions pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2022, ce qui représente une croissance sans précédent des revenus de 26%. "Je suis heureux d'annoncer que pour ce dernier exercice 2022/2023, un total de Rs 137 milliards, soit une croissance des revenus de 21,6% a été atteint", a-t-il déclaré.

Sur cette note, il a souligné que grâce aux efforts soutenus de l'autorité ; collecter des revenus et ; cotisations sociales de l'État, nos concitoyens récoltent les bénéfices d'une administration fiscale efficace sous la forme d'une redistribution de l'argent dans le cadre des différents régimes mis en place. "J'espère que la MRA pourra continuer à répondre aux aspirations des parties prenantes et construire ensemble une île Maurice plus prospère", a-t-il conclu.

Les éducateurs du primaire et les enseignants de soutien participent à l'atelier de la communauté d'apprentissage professionnel

La cinquième session du programme de développement professionnel continu sous la forme d'un atelier de la communauté d'apprentissage professionnel (CAP) ciblant tous les éducateurs primaires et les enseignants de soutien des écoles gouvernementales et des écoles RCA à travers le pays s'est ouverte, au Complexe sportif Côte d'Or.

Un total de 448 participants, à savoir des éducateurs de 5e et 6e année des zones 1 et 4, y participent. La Vice-Première ministre (VPM) et ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Mme Leela Devi Dookun-Luchoomun ; la conseillère principale du Cabinet du Premier ministre, Mme Sarah Rawat-Currimjee ; et la directrice du département de l'enseignement primaire, de l'UNESCO et du développement et de l'évaluation des programmes, Mme Aneeta Ghoorah, étaient présentes.

Dans son allocution, la VPM Dookun-Luchoomun s'est dite satisfaite que l'atelier PLC ait pu réunir tous les éducateurs du primaire où ils peuvent discuter de leurs problèmes, partager des pratiques bonnes et innovantes et proposer des solutions aux



défis auxquels ils sont confrontés.

Elle a insisté sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie pour les éducateurs et a souligné qu'avec tous les bénéfices et avantages que les apprenants tout au long de la vie accumulent, les enseignants qui adoptent cette mentalité sont plus que d'excellents éducateurs : ils sont d'excellents modèles pour leurs élèves.

Elle a rappelé qu'un enseignant est une personne qui devra remplir de nombreux rôles. Ce sont des personnes ayant des compétences en leadership pédagogique et elles doivent continuer à grandir et à se développer en tant que professionnels, a-t-

elle ajouté. Selon elle, il est impératif que tous les éducateurs se mettent à niveau à long terme et a souligné que le ministère a conçu plusieurs projets pour le personnel enseignant.

En outre, Mme Dookun-Luchoomun a souligné que les étudiants ont récemment entamé le troisième semestre qui est une période difficile. Elle a donc appelé les éducateurs à être plus solidaires et à répondre aux besoins des élèves. Elle a reconnu que les éducateurs établissent les bases de la personnalité, des émotions, des habitudes et des schémas d'apprentissage d'un enfant et le préparent à l'apprentissage et à la croissance futurs.

Quant à Mme Sarah Rawat-Currimjee, elle a parlé du programme PLC et a rappelé que celui précédemment organisé pour les proviseurs en 2019 avait été un succès. Cet atelier, a-t-elle dit, aidera les participants à identifier les problèmes au niveau de leurs écoles, à discuter et à trouver des solutions appropriées pour les résoudre.

Atelier PLC pour les éducateurs

Un PLC est une plate-forme permettant aux chefs d'établissement de se soutenir et d'apprendre les uns des autres. C'est l'oc-

casion de renforcer les connaissances et d'améliorer les pratiques des chefs d'établissement et des éducateurs.

Au cours d'une session PLC, les participants identifient les problèmes prioritaires, puis définissent des stratégies et élaborent un plan de mise en œuvre pour résoudre ces problèmes. Une fois qu'ils ont essayé leurs stratégies, ils se réunissent pour évaluer, réfléchir et diffuser les meilleures pratiques.

Un PLC pour les directeurs a déjà été mis en place et ils se réunissent déjà dans leurs clusters pour discuter de questions importantes concernant principalement la pédagogie et la manière d'améliorer les performances des élèves.

Le PLC est maintenant étendu aux éducateurs et dans ce cadre, une série d'ateliers est organisée pour les initier au concept du PLC. Des ateliers ont eu lieu les 12, 13, 17 et 18 juillet au Complexe Sportif Côte d'Or et le 01 août 2023. Une dernière session sera organisée demain. Les éducateurs sont regroupés en clusters d'environ 25. Après l'atelier, les différents clusters continueront à se réunir au moins deux fois par trimestre sur deux après-midi.

La France va évacuer ses ressortissants et des Européens du Niger

Il s'agit d'une première évacuation massive de Français dans le Sahel où d'autres coups d'État ont eu lieu depuis 2020.

La France se prépare mardi à évacuer dans la journée ses ressortissants et des Européens du Niger, où un putsch a renversé le président Mohamed Bazoum, tandis que le Burkina Faso et le Mali, voisins également dirigés par des militaires, ont mis en garde contre toute intervention armée.

Un premier avion a décollé de France à destination de Niamey mardi à la mi-journée, a indiqué une source informée de l'opération d'évacuation. C'est la première fois qu'une telle évacuation massive de Français a lieu dans le Sahel où d'autres coups d'État se sont produits au Mali et au Burkina Faso depuis 2020.

Quelque 600 Français se trouvent actuellement au Niger. L'évacuation va se dérouler sur une base du volontariat, et via des petits avions de transport militaires, non armés.

Paris a ajouté que la France pourrait évacuer également « des ressortissants européens qui souhaiteraient quitter le pays ».

Le ministère allemand des Affaires étrangères a recommandé dans la journée « à tous ses ressortissants à Niamey » — moins de 100 personnes qui ne travaillent ni pour l'ambassade ni pour l'armée — d'accepter l'offre de la France.

L'Italie a elle annoncé se tenir prête à évacuer par un avion spécialement affrété ses ressortissants de Niamey, soit quelque 90 personnes sur un total d'un peu moins de 500 Italiens au Niger, dont la plupart sont des militaires.

À la mi-journée à l'aéroport de Niamey, une centaine de Français attendaient d'être évacués, en présence de militaires nigériens et français, a constaté un journaliste de l'AFP.

« Face à la dégradation de la situation sécuritaire au Niger, et profitant du calme relatif dans Niamey, une opération d'évacuation par voie aérienne est en cours de préparation », a écrit mardi l'ambassade de



France aux Français du Niger, soulignant qu'elle se faisait en « coordination avec les forces nigériennes ».

Le ministère des Affaires étrangères justifie cette décision par les « violences qui ont eu lieu contre notre ambassade avant-hier » lors d'une manifestation hostile à la France, et par « la fermeture de l'espace aérien qui laisse nos compatriotes sans possibilité de quitter le pays par leurs propres moyens ».

« Je reste ! »

À Niamey, après de fortes pluies dans la matinée, les activités ont repris et peu de véhicules des forces de sécurité étaient visibles, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Plusieurs Français ont indiqué à l'AFP qu'ils ne souhaitaient pas quitter pour le moment le Niger. « Pour l'instant, je reste ! », indiquait par message l'un d'eux, anonymement car tenu au silence par l'organisation humanitaire pour laquelle il travaille.

« On n'a pas de problèmes avec les Français », ni avec « les ressortissants européens, on a des problèmes avec les gouvernements européens », assure de son côté Hamidou Ali, un Nigérien de 58 ans. Un étudiant, Mahamadou Issoufou Idi,

juge lui que « les Français n'ont qu'à partir, on n'a plus pas besoin d'eux ».

La France, ex-puissance coloniale dans la région et soutien indéfectible du président Bazoum, retenu depuis le 26 juillet dans sa résidence présidentielle, apparaît comme la cible privilégiée des militaires qui l'ont renversé, dirigés par le général Abdourahamane Tchiani.

« Déclaration de guerre »

Ils ont accusé lundi Paris de vouloir « intervenir militairement », ce qu'a démenti la cheffe de la diplomatie française, Catherine Colonna, en dénonçant les slogans antifrançais entendus dimanche lors de la manifestation devant l'ambassade de France à Niamey.

Des milliers de partisans du putsch militaire ont voulu y entrer, avant d'être dispersés par des tirs de grenades lacrymogènes.

Le président français Emmanuel Macron avait menacé dimanche de répliquer « de manière immédiate et intraitable » à toute attaque contre les ressortissants de la France et ses intérêts au Niger.

Lundi soir, Ouagadougou et Bamako ont affirmé que toute intervention militaire pour rétablir Mohamed Bazoum serait considérée « comme une déclaration de guerre »

à leurs deux pays et entraînerait « un retrait du Burkina Faso et du Mali de la CÉDÉAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), ainsi que l'adoption de mesures de légitime défense en soutien aux forces armées et au peuple du Niger ».

Ils ont ajouté, dans un communiqué commun, qu'ils « refusent d'appliquer » les « sanctions illégales, illégitimes et inhumaines contre le peuple et les autorités nigériennes » décidées par la CÉDÉAO à Abuja.

Lutte antijihadiste

Cette mise en garde survient au lendemain de la menace d'usage de « la force » proférée par les dirigeants ouest-africains, soutenus par leurs partenaires occidentaux, dont la France.

Les dirigeants de la CÉDÉAO ont fixé un ultimatum d'une semaine à la junte militaire au Niger pour un « retour complet à l'ordre constitutionnel », affirmant ne pas exclure un « recours à la force » si ce n'était pas le cas.

Ils ont également décidé de « suspendre toutes les transactions commerciales et financières » entre ses États membres et le Niger, et de geler les avoirs des responsables militaires impliqués dans le coup d'État.

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde, en dépit de ses ressources en uranium. La Commission européenne a estimé mardi qu'il n'y avait « pas de risque » pour l'approvisionnement en uranium de l'UE après le putsch au Niger, pays représentant un quart des approvisionnements des Européens, et ce en raison des stocks déjà constitués.

Miné par les attaques de groupes liés à l'État islamique et à Al-Qaïda, le Niger est le troisième pays de la région à subir un coup d'État depuis 2020 après le Mali et le Burkina Faso. La France et les États-Unis déplacent respectivement dans le pays 1500 et 1100 soldats qui participent à la lutte antijihadiste.

France

Prix de l'électricité, fin du ticket de caisse, LEP... ce qui change en France au 1er août



Fin de l'obligation des tickets de caisse, des tarifs réglementés de l'électricité, relèvement du plafond du Livret d'épargne populaire... Tour d'horizon de ce qui change en France à partir du 1er août.

Adieu (ou presque) au ticket de caisse imprimé

Après deux sursis pour cause de valse des prix dans les magasins, la fin de l'impression systématique du ticket de caisse papier entre en vigueur le 1er août, malgré une inflation encore élevée.

Cette mesure, qui concerne aussi les reçus de carte bancaire, est prise au nom de l'écologie. Mais elle est critiquée par certains qui rappellent que les tickets de caisse sont un outil de gestion du budget familial de nombreux ménages, permettant de vérifier l'exactitude du montant de la transaction.

De fait, la facturette ne va pas disparaître : les clients qui le souhaitent pourront toujours demander son impression,

pour lever un doute sur un prix par exemple. Et dans certains cas (restaurant, hôtel, coiffeur, garagiste, etc.), l'impression reste obligatoire.

Hausse de 10 % des tarifs de l'électricité

Les consommateurs feront face à une nouvelle augmentation de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité à partir du 1er août. Cette hausse, qui s'appliquera aux

ménages et aux petites entreprises, traduit la volonté du gouvernement de réduire progressivement « le bouclier tarifaire » pour desserrer la pression sur les finances publiques.

Avec cette nouvelle augmentation, le bouclier sera moins protecteur puisqu'il ne couvrira plus qu'un tiers de la facture des consommateurs (37 % contre 43 % auparavant). Cette hausse s'ajoutera à celle de 15 % en vigueur depuis février 2023, après +4 % en février 2022.

Depuis 2021, le tarif réglementé, dont dépendent quelque 23 millions d'abonnés à l'électricité (sur 34 millions), aura donc augmenté de 31 %.

Le plafond du LEP relevé

Le plafond du Livret d'épargne populaire (LEP), réservé aux ménages les plus modestes, passe de 7 700 euros à 10 000

euros, tandis que son taux d'intérêt descend à 6%, contre 6,1% précédemment.

Quant au Livret A, son taux est maintenu à 3 % malgré la hausse préconisée par la formule de son calcul, les autorités ayant décidé de ne pas le revaloriser au 1er août.

Hausse de l'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), en hausse cette année, sera versée à partir du 1er août, à Mayotte et à La Réunion, puis le 16 août en métropole, Guyane, Martinique et Guadeloupe.

L'ARS, conditionnée aux ressources du foyer, s'adresse aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans, scolarisés dans un établissement public ou privé, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Elle est destinée à aider à l'achat des fournitures scolaires, matériel, vêtements, etc.

Compris entre 398,09 et 434,61 euros, selon l'âge de l'enfant, les montants de l'ARS ont été revalorisés de 5,6 % par rapport à ceux versés l'an dernier.

Documents confidentiels: un employé de Trump comparaît devant la justice

Le gérant de la propriété de Donald Trump en Floride, accusé dans l'affaire des documents confidentiels de la Maison-Blanche pour laquelle l'ancien président est également poursuivi, a comparu lundi devant un juge fédéral à Miami.

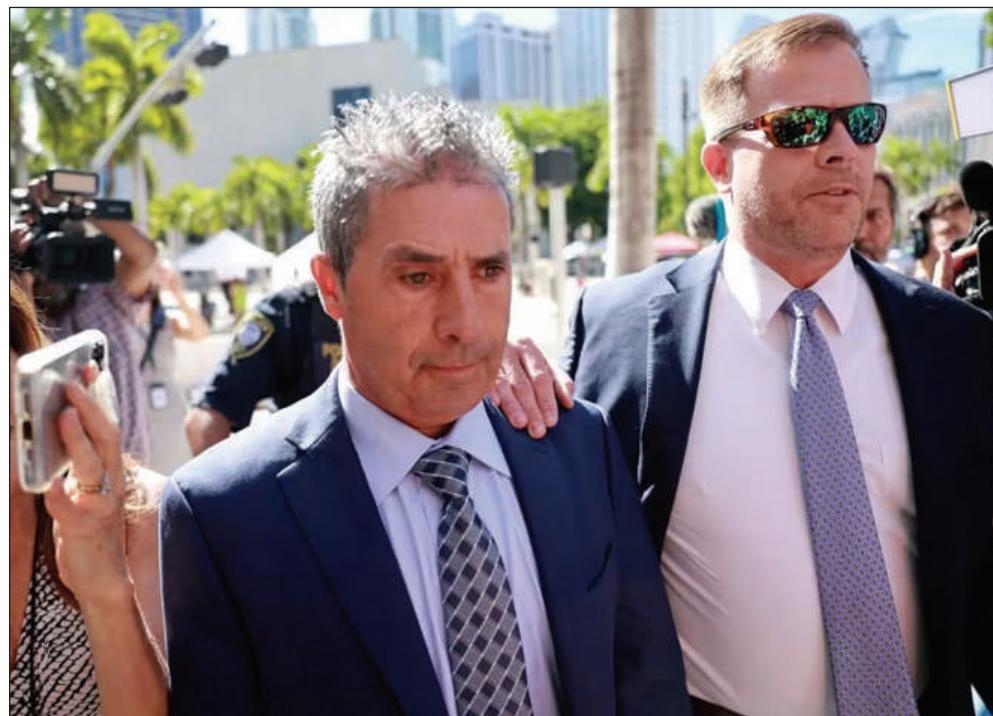
Carlos De Oliveira, 56 ans, a ensuite été laissé en liberté sous caution, pour un montant fixé à 100 000 dollars, dans l'attente de son procès.

Vêtu d'un costume bleu foncé, il a écouté avec attention l'énoncé de ses droits et l'exposé des charges pesant à son encontre. Il se voit principalement reprocher d'avoir détruit des éléments de preuve susceptibles de faire du tort à M. Trump et, ce faisant, d'avoir entravé l'enquête visant le ténor républicain.

Précisément, selon l'accusation, M. De Oliveira «a insisté» auprès d'un technicien de la résidence de Mar-a-Lago, disant «que "le patron" voulait qu'un serveur soit effacé», peu de temps après que les enquêteurs fédéraux ont demandé accès aux enregistrements des caméras surveillant une salle où étaient entreposés des boîtes de documents.

Il est également accusé d'avoir fait de fausses déclarations au FBI.

Le magistrat fédéral Edwin Torres a interdit à l'inculpé de voyager hors de la



Floride sans autorisation ou de discuter directement de l'affaire avec des témoins potentiels.

Interrogé par les enquêteurs pour savoir s'il avait aidé à transporter ou à vider des boîtes de documents à Mar-a-Lago, M. De Oliveira avait répondu non. «Jamais rien vu», avait-il assuré.

L'ancien président âgé de 77 ans a été inculpé, début juin, pour sa gestion supposée négligente des archives de la Maison-Blanche, et doit être jugé à partir du 20 mai 2024, au moment où la course à l'investiture républicaine pour la présidentielle battra son plein.

Donald Trump est inculpé pour «réten-

tion illégale d'informations portant sur la sécurité nationale», «entrave à la justice» et «faux témoignage» dans cette affaire, pour laquelle il a plaidé mi-juin non coupable devant un tribunal fédéral de Miami.

Le grand favori des primaires républiques est accusé d'avoir mis la sécurité des États-Unis en péril en conservant des documents confidentiels après son départ de la Maison-Blanche en janvier 2021, dont des plans militaires ou des informations sur des armes nucléaires, dans sa résidence de luxe de Mar-a-Lago au lieu de les remettre aux Archives nationales.

Jeudi dernier, les procureurs fédéraux ont fait savoir qu'ils l'accusent, ainsi que M. De Oliveira et un autre assistant, Walt Nauta, de nouveaux faits dans ce dossier liés à cette tentative de soustraire la vidéo-surveillance à la justice.

Donald Trump, qui ambitionne de faire son retour à la Maison-Blanche en 2024, assure que même une condamnation ne lui ferait pas arrêter sa campagne.

Ses déboires judiciaires devraient prochainement s'aggraver: une procureure de Géorgie doit en effet annoncer en août le résultat de son enquête sur les pressions qu'il a exercées pour tenter d'altérer le résultat de la présidentielle de 2020 dans cet État du Sud.

La junte au Myanmar prolonge l'état d'urgence, repoussant encore les élections

Le chef de la junte a évoqué des attaques en cours un peu partout au pays. L'état d'urgence devait expirer lundi.

L'état d'urgence a été à nouveau prolongé lundi de six mois par la junte militaire au pouvoir au Myanmar, ce qui entraîne théoriquement un report des élections qui devaient se tenir en août prochain.

La décision a été approuvée par le Conseil national de défense et de sécurité, composé de responsables militaires, a déclaré la chaîne de télévision publique MRTV.

Le Myanmar est le théâtre d'un violent conflit civil, qui a fait plus de 3000 morts et provoqué le déplacement de centaines de milliers d'habitants, depuis le putsch le 1er février 2021, qui a renversé la dirigeante élue, Aung San Suu Kyi.

L'état d'urgence, supposé expirer fin juillet, « sera prolongé pour six mois supplémentaires à partir du 1er août 2023 », a déclaré le président par intérim, Myint Swe, lors du Conseil de défense.

Cette décision repousse la date à laquelle des élections peuvent avoir lieu. La constitution birmane prévoit la tenue d'élections dans les six mois suivant la levée de l'état d'urgence.

Le chef de la junte, Min Aung Hlaing, a justifié cette décision devant le Conseil par les combats et attaques en cours dans les régions de Sagaing (nord-ouest), de Magway (centre), de Bago (centre) et de Tanintharyi (sud), ainsi que dans les États Karen (est), Kayah (est) et Chin (ouest).

« Nous devons pour le moment poursuivre notre devoir de préparation, car nous ne devons pas organiser les prochaines élections dans la précipitation », a-t-il déclaré.

La junte avait promis des élections pour août de cette année, mais en février elle avait déjà prolongé le régime d'urgence, après que le Conseil national de défense et de sécurité eut affirmé que la situation dans le pays « n'était pas encore revenue à la normale ».

Le chef de la junte avait alors reconnu que plus d'un tiers des 330 districts que compte le Myanmar échappaient au « contrôle total » de l'armée.

Selon les analystes, les Forces de défense du peuple,



qui luttent contre la junte, l'ont surprise par leur efficacité et ont entraîné l'armée dans un bourbier sanglant.

La junte se heurte aussi à plusieurs groupes armés appartenant à différentes ethnies minoritaires et établis depuis longtemps.

En représailles, elle a incendié des villages, procédé à des exécutions extrajudiciaires et fait usage de frappes aériennes et des bombardements d'artillerie, selon les opposants et les groupes de défense des droits.

Ni libres ni équitables

Selon l'opposition, les élections promises par la junte ne peuvent être ni libres ni équitables.

La commission électorale a en effet dissous le parti de Aung San Suu Kyi, le Parti de la Ligue nationale pour la démocratie, pour non-conformité aux nouvelles règles électorales strictes élaborées par l'armée.

En juin, l'émissaire de l'ONU pour le Myanmar, Noeleen Heyzer, avait « mis en garde contre les tentatives actuelles de l'armée de saper les institutions et les processus démocratiques, telles que la dissolution des partis d'opposition ».

« Les élections qui sont proposées par l'armée risquent d'exacerber la violence en l'absence d'un dialogue politique inclusif et de conditions permettant aux citoyens d'exercer librement leurs droits », avait-elle déclaré.

À Washington, le département d'État avait également jugé en mars qu'une « élection organisée sans la participation de toutes les parties prenantes au Myanmar ne peut

être considérée comme libre ou juste ».

En janvier, la commission électorale avait donné deux mois aux partis politiques pour se réinscrire conformément à une nouvelle loi électorale stricte rédigée par l'armée, en prévision de nouveaux scrutins.

Sur les 90 partis existants, seuls 50 avaient demandé à se réinscrire conformément aux nouvelles règles.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 19th day of January 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar of the Supreme Court of Mauritius situate at New Supreme Court House, c/r Desroches and Edith Cavell Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY** prosecuted at the request of **ABC BANKING CORPORATION LTD** against **La Societe Civile "SOCIETE NOAJ"**, having its registered office at Motorway M3, Riche Terre, Terre Rouge, of the following immoveable property:- "Une portion de terrain situee au quartier de la SAVANNE lieu dit Bois Sec, 'Avalon Golf Estate' de la contenance de **QUATRE MILLE CENT VINGT ET UN METRES CARRES (4,121m²)** portant le 'Parcel Identification Number' (PIN) 1602080332, etant le Lot No F12 ou 205 bornee d'apres un rapport de description, avec plan figuratif dressé par Mons. Gangess Puran NAIDOO, arpenteur jure, en date du 28/12/2016, enregistre au Reg: LS99/9905774, comme suit:- Vers le Nord Est, par une reserve d'un metre cinquante centimètres (1.50m) longeant un chemin asphalté de six metres (6.00m) de large, sur laquelle reserve le lot presentement decrit aura une servitude perpetuelle pour avoir acces au dit chemin asphalté de six metres (6.00m) de large, sur une longueur developpee mesurant quarante six metres et quatre vingt trois centimètres (46.83m); Vers le Sud Est, par le lot No 206, sur quatre vingt douze metres et dix huit centimètres (92.18m); Vers le Sud Ouest, par les reserves du "Feeder Enterrment"; Et vers le Nord Ouest, partie par le lot No 204 et partie par le lot 203, sur quatre vingt neuf metres et cinquante et un centimètres. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation, the whole morefully described in deed transcribed in **TV201705/000851**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their rights before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 28th day of July, 2023.

Me. J. C. OHSAN BELLEPEAU
Of Suite 614, 6 Floor, St James Court, St Denis Street,
Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Climat: la Chine dément avoir bloqué les discussions du G20

La Chine a fermement démenti mercredi avoir entravé les discussions sur le climat entre les ministres de l'Environnement du G20 la semaine dernière, déclarant qu'il était «regrettable» qu'ils ne soient pas parvenus à un accord.

Réunis en Inde à Madras, les ministres, dont les pays représentent à eux seuls plus de 80 % des émissions de CO2 de la planète, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un plafonnement de ces émissions d'ici 2025.

Les discussions avec la Chine, l'Arabie saoudite et la Russie ont été «compliquées», avait affirmé à l'AFP le ministre français de la Transition écologique, Christophe Béchu.

Une source a également déclaré au journal britannique The Financial Times que la Chine avait sciemment bloqué les débats.

Des affirmations vivement contestées mercredi par le ministère chinois des Affaires étrangères, selon lequel ces propos «ne correspondent en rien à la réalité».



La réunion a abouti à des «résultats positifs et équilibrés», a-t-il indiqué dans un communiqué.

«Mais en raison de l'interférence de certains pays qui

ont introduit sans raison des questions géopolitiques [dans les débats], la réunion n'a abouti à aucun communiqué, ce que la Chine regrette», a-t-il souligné sans apporter d'autre précision.

L'échec de la réunion de Madras la semaine dernière intervient après celui d'une précédente réunion organisée le 22 juillet à Goa, toujours en Inde.

Les ministres de l'Énergie du G20 n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur un calendrier de réduction du recours aux énergies fossiles. Une issue qui a été perçue comme un coup porté aux efforts de réduction des émissions.

Les principaux pays producteurs de pétrole craignent l'impact d'une transition énergétique trop rapide sur leurs économies, la Russie et l'Arabie saoudite étant notamment pointées du doigt pour l'absence de progrès à Goa.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

Family Division

FD 3152/20 (P)
In the matter of

Bibi Mehnoor Lungut
Petitioner
v/s
Mohammad Tahmir Lungut
Respondent

TAKE NOTICE you the abovenamed Respondent in the above matter, that in order that you may not plead or pretend ignorance of same that, the Petitioner has entered a divorce petition dated 19.11.2020 against you praying for a divorce "a vinculo matrimonii" on the ground of your "faute" for the reasons set out in the petition.

NOW TAKE NOTICE that by above Order of the Court, the matter has been postponed for Substituted Service to be effected upon you, the abovenamed Respondent to Wednesday 11th of October 2023, at 9.30 a.m before the Family Division of the Supreme Court, which substituted service is being effected in virtue of an Order made by the Honourable Judge sitting at Chambers on the 06/06/2023 authorising the Petitioner to do so by way of publication in two dailies, one of which shall be "L'Express" and by way of posting up.

NOW TAKE FURTHER NOTICE You are requested to be present before the above Court on the aforesaid date and hour when the said matter will be called.

WARNING YOU that the said case will be called and proceeded with on the aforesaid day and hour whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 02/08/2023.

Mrs A. JADDOO,
of, 24, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
Petitioner's Attorney.

SALE BY LICITATION

TAKE NOTICE THAT on the 01st day of August 2023, has been filed at the Master's Office of the Supreme Court situated at c/r Desroches & Edith Cavell Streets, Port Louis the Memorandum of Charges, Clauses and Conditions pursuant and according to which shall take place before the Master's Court the **SALE BY LICITATION** prosecuted at the request of **Yashweenee RUNGOO against Rishising BALGOBIN** of a portion of land of the extent of **368m²** situated at Boulet Rouge, Flacq being Lot No.20 and described in TV 7555 no.29 bounded as follows :- "Vers le Nord-Est par la portion No.21 sur vingt cinq mètres trente six centimètres (25.36m). Vers le Sud-Est par une réserve de un metre cinquante centimètres (1.50m) de large sur laquelle cette portion de terre aura un droit de passage pour accéder a un chemin commun de six mètres (6.00m) de large sur quatorze mètres cinquante centimètres (14.50m). Vers le Sud-Ouest par la portion no.19 sur vingt cinq mètres trente cinq centimètres (25.35m). Vers le Nord-Ouest, par les réserves de la route de Moka-Camp de Masque-Flacq (A7) sur quatorze mètres cinquante centimètres (14.50m). Ensemble tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni réserve et sans plus ample désignation". There exist on the said portion of land a concrete residential building consisting of 3 bedrooms, living room, kitchen, bathroom and toilet with electricity and water supply together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter. Any parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 01st day of August, 2023.

Me. B. RAMPOORTAB
0f BVR House, 1st Floor, Green Court Chambers,
No.4, Lislet Geoffroy St, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 14th day of September, 2023 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY** of:-

DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED: A portion of land, being Lot No.1 of an extent of **ONE HUNDRED AND THIRTEEN SQUARE METRES (113m²)** situate in the District of Port Louis place called Canal Bathurst Street and which is bounded as follows: On the first side, by a pavement ninety centimetres (0.90m) wide bordering the Canal Bathurst Street, a drain of fifty centimetres (0.50m) wide in between on seven metres and sixty eight centimetres (7.68m) and partly by a curb on a developing length measuring two metres and eighty three centimetres (2.83m); On the second side, by a road of two metres and forty-four centimetres (2.44m) wide on nine metres and sixty-eight centimetres (9.68m); On the third side, by Lot No.2 on nine metres and sixty nine centimetres (9.69m); and On the fourth and last side, by sundry owners on twelve metres and fifty six centimetres (12.56m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed transcribed in TV 6603/36 and Pin No.1114320073 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. The said sale is prosecuted at the request of **DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD** against **Mrs. Nooranbie GHEESEAWON (born BOODHOO)**, the Widow of late Mr. Abdool Rashid GHEESEAWON and residing at 25, Canal Bathurst, Port Louis. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port-Louis, this 01st day of August, 2023.

Me. R. BUCKTOWNSING SA
Orison Legal
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Master and Registrar thereof)

In the matter of :-

Development Bank of Mauritius Ltd, having its registered office situate at La Chaussée Street, Port-Louis.

Plaintiff

Versus

- 1.- Yashoda Devi BOODHOO also called Jashoda Devi BOODHOO;
- 2.- Lalita BOODHOO;
- 3.- Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL;
- 4.- Atmanand BOODHOO;
- 5.- Praveen Kumar BOODHOO; All heirs and successors of late Soolabha BOODHOO (Born SOOBA) and Dummur BOODHOO as per affidavits transcribed in Vol TV 3995/23 and TV 8762/19 respectively and residing at 15, Farquhar Street, Curepipe.

Defendants

TAKE NOTICE FOR THAT:-

TAKE NOTICE, You, the Defendant No. 2, Mrs. Lalita BOODHOO, and You, Mrs. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO), the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL, the Defendant No.3, in the above matter, that the Plaintiff, Development Bank of Mauritius Ltd, has initiated levy proceeding before the Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius – Levy MOC 58/2022 praying for the Sale by Levy of the hereunder mentioned property, viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:**

Une portion de terrain de la contenance d'un arpent vingt cinq perches située au quartier de Flacq, lieu dit Clémencia et bornée d'après titre comme suit:- D'un côté par Monet ou ayants droit sur cent pieds; Du deuxième côté par Dhawraj Boodhoo sur cinq cent pieds; Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur cent pieds; Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cinq cent pieds. And in virtue of Memorandum of Conversion drawn up by L. M. Dumazel, Sworn Land Surveyor dated 26/08/1991, the above portion of land has been found to be equivalent to five thousand two hundred and seventy six and eight hundredths square metres (5276.08m²) and is bounded as follows:-

"Du premier côté par Monet ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Du deuxième côté par Dhawraj Boodhoo aussi appelé Dhanraj Boodhoo sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m); Du troisième côté par Bhurosah ou ayants droit sur trente deux mètres et quarante neuf centimètres (32.49m); Et du quatrième et dernier côté par Oodoonath ou ayants droit sur cent soixante deux mètres et quarante cinq centimètres (162.45m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in Volumes TV 1240/53, TV 1280/28, TV 1282/138, TV 1294/120, TV 1303/216 and Pin No. 1407040092. **TAKE FURTHER NOTICE** that the above matter has now been fixed for **SALE to Thursday the 14th day of September, 2023 at 1.30 p.m before the Master's Court** and You (i) **Mrs. Lalita BOODHOO**, the Defendant No.2 and (ii) **Mrs. Amrita BURUNDAYAL (born BOODHOO)**, the lawful wife of Mr. Gayganand BURUNDAYAL, the Defendant No.3, are hereby required called upon and summoned to be and appear on the floor of the **Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis**, on the day, date and hour aforesaid there and then to inform the Court whether you have any objection to the sale being proceeded with.

WARNING YOU that the above sale will be proceeded with on the day, date and hour aforesaid whether you be present or not. This publication is being made in virtue of an Order made on the 15th March, 2023 (Serial No. 332/2023) by Her Ladyship, Honourable G. Jugessur-Manna, Judge sitting in Chambers.

Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 01st day of August, 2023.

Me. R. Bucktowonsing SA

Orison Legal,

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

Plaintiff's Attorney

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 19th day of October, 2023 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the **SALE BY LICITATION** of the hereunderdescribed immoveable property, viz:-

A portion of land of the extent of **276 M2** situate in the District of Riviere Du Rempart, place called Melle Jeanne, Goodlands, transcribed in TV 3499/46 and bounded as per the Memorandum of Survey of late Mr. S. L. S Topsy as follows, viz: (a) On the first side by the land belonging to Purmanand Bhugaloo on 17.80m (b) On the second side by the Public Road called "Kalimaye Road" on 16.20m; (c) On the third side by the land belonging to Rajkaran Bhugaloo on 18.40m; (d) On the 4th and last side by the land belonging to Heirs Tirbohan on 14.60m — together with a ground floor concrete building under concrete slab consisting of 4 rooms, drawing rooms, kitchen, corridor, toilet and bathroom and a garage and a storey found on the slab of the ground floor consisting of 3 bedrooms, drawing room, kitchen, bathroom and toilet. — together with all that depends and form part thereof without any exception or reservation. The premises are provided with electricity and water supply installations. **The said sale is prosecuted at the request of Suttee BHUGALOO, Veeyanand BHUGALOO, Rekha BHUGALOO and Pritame BHUGALOO against Dayanand BHUGALOO, Swetaa BHUGALOO, Sarvesh BHUGALOO, Sneha BHUGALOO, Pratima CHUMROO, Dhikseeta JHOOMUCK, Gajraj JHOOMUCK and Kalicharan JHOOMUCK.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 02/08/2023.

Mrs S. B. JADDOO,
of No. 24, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
Attorney in Charge of the Sale.

Football

Chelsea convoite deux joueurs de plus

Chelsea n'en a pas fini avec son mercato estival 2023. Deux joueurs supplémentaires seraient sous les radars des dirigeants du club de Premier League. Tyler Adams, et Edson Alvarez notamment.

Tyler Adams et Edson Alvarez seraient les nouvelles cibles de Chelsea sur ce mercato de Premier League. Les deux joueurs sont apparus récemment sous les radars du club de Premier League selon des informations du Times. L'objectif à travers l'éventuel recrutement de ces deux joueurs est d'apporter de la profondeur au milieu de terrain mais aussi de l'expérience.

Tyler Adams et Edson Alvarez à Chels comme doublures ?

Tyler Adams qui appartient à Leeds, disposerait d'une clause libératoire dans son contrat qui lui permet de quitter le club en cas de relégation en Championship. Le joueur de 24 ans se remet d'une blessure aux ischio-jambiers et ne devrait pas être prêt pour la reprise de la saison le week-end prochain. Quand à Edson Alvarez, qui appartient à l'Ajax Amsterdam, il avait déjà été sollicité par Chelsea lors du mercato estival 2022. Mais le transfert estimé à 50 millions d'euros avait échoué dans les derniers instants du marché.

NOTICE UNDER SECTION 36(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that **Morgan Stanley Infrastructure FDI** has, by a shareholder's resolution passed on 25th April 2023 changed its name to **North Haven Infrastructure FDI**, as evidenced by the Certificate of Incorporation on Change of Name issued by the Registrar of Companies on 11th July 2023.

Dated this 01st August 2023
Citco (Mauritius) Limited
Company Secretary

NOTICE UNDER SECTION 137 (3) (b) OF THE INSOLVENCY ACT 2009

Equilibre Bioenergy Production Ltd (In Liquidation)

Further to the creditors meeting held on 14 July 2023, Mr Osman Mahmad Badat of 26 Sir William Newton Street, Level 4 Sharon House Building, Port Louis has been appointed as official Liquidator of the Company.

Dated this: 08 August 2023
By order of the board

NATURALIZATION

Notice is hereby given that **Guillaume Charles CRÉPET** of **Chemin 20 Pieds, Grand Bay** is applying to the Minister for a certificate of Naturalization and that any person who knows any reason why naturalization should not be granted should send a written and signed statement of the facts to the Secretary for Home Affairs, Prime Minister's Office, Port Louis.

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

NOTICE FOR PERMISSION FOR LANDUSE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

Take notice that I, Mr. Rahul Rajesh Ramasingh SUBRUN will apply to the District Council of Pamplemousses for a Building and Land Use Permit for a proposed conversion of an existing first floor residential building into a private primary school at L'Espoir Road - CALEBASSES.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the abovenamed Council within 15 days as from the date of this publication.

Date : 31.08.2023

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

NOTICE FOR PERMISSION FOR LANDUSE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

Take notice that I, Mr. Nassiruddeen Shah ALLY BACUS apply to the District Council of Pamplemousses, for a Building and Land Use Permit for a proposed conversion of an existing ground floor building into a Showroom for Engines & A Spare Parts Shop at Fleury-sur-Mer Road, Off Trio Road - TRIOLET

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the abovenamed Council within 15 days as from the date of this publication.

Date : 31.08.2023

NOTICE UNDER SECTION 137 OF THE INSOLVENCY ACT 2009

NGP II MAURITIUS COMPANY LIMITED (In Member's Voluntarily Winding Up)

Notice is hereby given that subsequent to a Sole Shareholder's special resolution of **NGP II Mauritius Company Limited** (hereinafter referred to as the "Company") on 13 July 2023 the following resolutions were passed:

- (i) That the Company be wound up voluntarily in accordance with the provisions of the Insolvency Act 2009; and,
- (ii) That Mr Arvindsingh Kiran Gokhool, FCCA C/o 9th Floor, Ebene Tower, 52 Cybercity, Ebene 72201, Republic of Mauritius be appointed as Liquidator of the Company, who shall exercise all the functions and powers of a Liquidator in a Shareholder's winding up as prescribed in the Insolvency Act 2009.

Date: 2 August 2023

BY ORDER OF THE BOARD

NOTICE UNDER SECTION 311 OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that the Company **Choice Parenting Ltd** having its registered office at Ch. La Source, Rotin 2, Palma, Quatre-Bornes, is applying to the Registrar of Companies for its removal from the Register under Section 309(1)(d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its Memorandum and Articles of Association and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the company under Section 313 of the Companies Act 2001 should be delivered not later than 7th August 2023

Dated this 30th day of June 2023

Mrs Deemeeunty Bhoojhawon
Director
Choice Parenting Ltd

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Honourable Judge in Chambers)

[Application for Injunctive Relief]

In the matter of: S.No.1744/22 (WI 6075)

Mr Kumar GUKHOOL, absent from the country and duly represented by his agent and proxy, Mr Dayanand RAMYEAD, a pensioner residing at 24 Avenue Coriolis, Quatre-Bornes

APPLICANT

v/s

- 1.- Daivanaden VYTHELINGUM, absent from Mauritius and duly represented by his agent and proxy Mr Mahendre BHAYRAW, residing at Trou aux Biches Road, Trou aux Biches;
- 2.- Mahendre BHAYRAW of Trou aux Biches Road, Trou aux Biches;
- 3.- Roy GOBIN, residing at 348 Avenue Ollier, Quatre Bornes;
- 4.- Geeta GOBIN, the lawful wife of Roy Gobin, residing at 348 Avenue, Ollier, Quatre-Bornes;
- 5.- Krishnen VENKATACHELLUM of Drapers Avenue, Quatre Bornes;
- 6.- Shah Nawaz Yussoof SHAKHUN of Koenig Road, St Paul, Phoenix.

RESPONDENTS

In the presence of :

THE CONSERVATOR OF MORTGAGES, of Emmanuel Anquetil Building, Port-Louis.

CO-RESPONDENT

NOTICE IN DENUNCIATION:

TAKE NOTICE you the abovenamed Respondents No. 1 and 2, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that in virtue of a Judge's Order made at Chambers on 24.11.2022 before Honourable S.B.A. HAMUTH-LAULLOO, Judge, an INTERIM ORDER in the nature of an Injunction has been issued restraining and prohibiting:

[i] the Respondents Nos 1 and 2, and/or any other person acting on their behalf, from making further use of the fraudulent and/or forged affidavits of succession affirmed 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, pertaining to the false death of the Applicant, to the false demise of Dhamiante UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes;

[ii] the Respondents Nos 1 and 2, and/or any other person acting on their behalf, from selling and /or mortgaging and /or renting, and/or otherwise disposing of in any manner whatsoever, the properties still in the name of the Applicant, viz: [A] a plot of land situate at Berthaud Avenue, La Louise, Quatre Bornes, the whole morefully described in the deed transcribed in TV 1986 No.45; [B] An apartment, being Lot No 104, situate at first floor and representing 1201/10000 des parties communes, plus a parking, being Lot No 111 at Flic en Flac, place called Wolmar, in the District of Black River, the whole morefully described in the deed transcribed in TV. 6763 No. 4,

OR from withdrawing any sum or sums of money which lies in the account of the Applicant with any local or foreign Banking Institution;

[iii] the Respondents Nos 3 and 4 and/or any other person acting on their behalf, from disposing and /or mortgaging and /or leasing and/or renting and /or pledging the property which they have purchased through the means of fraudulent and/or forged affidavits of succession affirmed 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, relating to the false death of the Applicant, to that of Dhamiante UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes;

[iv] the Co-Respondent from giving any effect to the fraudulent and false affidavits of succession affirmed on 17/12/2018, transcribed in TV201812/001028, and on 04.02.2019 transcribed in TV201812/001028, pertaining to the false death of the Applicant, to that of Dhamiante UTCHANA, as well as to that of the fictitious person denominated as Usha Devi GUKHOOL, respectively, and which are tainted with nullity and therefore null and void to all intents and purposes, and/or transcribing any sale pertaining to the properties belonging to the Applicant, viz: [A] a plot of land situate at Berthaud Avenue, La Louise, Quatre Bornes, the whole morefully described in the deed transcribed in TV1986 No.45 and

[B] An apartment, being Lot No 104, situate at first floor and representing 1201/10000 of the common parts, plus a parking, being Lot No 111 at Flic en Flac, place called Wolmar, in the District of Black River, the whole morefully described in the deed transcribed in TV.6763 No 4,

TAKE ALSO NOTICE that by virtue of an Order made on 20 July 2023 by the Honourable S.B.A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers, the above matter has been adjourned for **Wednesday the 16 August 2023 at 10.00 hours** and the abovenamed Applicant has been authorised to serve the proceedings by way of publication in two dailies, one of which shall be the newspaper L'Express on two consecutive days and this publication shall constitute valid service of the present application on the Respondents Nos 1 and 2 and the Interim Order is enlarged to the same date when the abovenamed Respondents No 1 and 2 are requested to appear before the Honourable S. B. A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers to show cause why the application as fully set out in the proeince should not be granted and why the Interim Order should not be enlarged or discharged or otherwise dealt with after hearing parties.

You the abovenamed Respondents No. 1 and 2 are therefore most formally requested, called upon and summoned to be and appear **Wednesday the 16th August 2023 at 10.00 hours** before Her Ladyship S. B. A. HAMUTH-LAULLOO, Judge sitting at Chambers, New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, to show cause, if any, against the said application.

TAKE ALSO NOTICE that the following documents which have already been filed in the matter can be obtained by applying to the Registry of the Supreme Court Chambers and/or to the Secretary of the Honourable Judge in charge of the case, viz:- - Proeince dated 23/11/2022; - Affidavit in support dated 23/11/2022, together with supporting documents Annexed; - Rule issued dated 26/11/2022 (WI 6075 SN 1744/22) - Judges Order issued on 12/12/2022.

WARNING YOU that the said application shall be proceeded with whether you be present or not on the aforesaid date and hour.

Under all legal reservation.

Dated at Port Louis, this 28th July 2023.

Me. R. POSOOA

ATTORNEY FOR THE APPLICANT

Mondial féminin de football

L'Angleterre déroule face à la Chine, Haïti à la trappe

L'Angleterre accomplit un sans-faute dans le groupe D : les "Lionesses" ont largement battu la Chine mardi (6-1) pour conclure leur phase de poule. Dans l'autre match, le Danemark a éliminé Haïti (2-0).

En championne. L'Angleterre n'a pas tremblé face à la Chine. Largement vainqueuses face aux Asiatiques (6-1), les championnes d'Europe terminent à la première place du groupe D en accomplissant un sans-faute. Dans l'autre match du groupe, le Danemark a validé sa qualification en huitième contre Haïti (2-0).

Déjà qualifiées avant le match, les "Lionesses" entament tout de même la partie avec sérieux. Contrairement aux Américaines, elles trouvent très vite la faille : servi par James de la tête, Alessia Russo place un tir à ras de terre entre la gardienne et son poteau droit (4e, 1-0). De quoi alimenter un record : c'est le 16e match de Coupe du monde consécutif où l'Angleterre met un but !

Grâce à un décrochage de James qui s'appuie sur Zelem, Russo est bien servie à gauche. La nouvelle attaquante d'Arsenal s'élance vers la surface et cherche Hemp à l'opposé mais un retour in extremis de la défense chinoise empêche le 2-0 (13e). Quelques instants plus tard en revanche, elle ne tremble pas pour tromper la gardienne, bien servie par Bright (26e, 2-0).

Le troisième but n'attend pas la mi-temps. Bronze obtient un coup franc à



droite de la surface. Greenwood fait mine de l'enrouler mais remet le ballon en retrait sur James. La joueuse de Chelsea s'applique et place son tir dans le petit filet opposé (41e, 3-0). Elle pense doubler la mise dans la foulée mais la VAR indique un hors-jeu (45e+3).

Un penalty pour la Chine

La Chine s'offre le droit d'y croire en deuxième mi-temps grâce à un penalty. Une remise de Yang sur corner arrive directement sur le bras de Bronze. La joueuse anglaise est sanctionnée après intervention de l'arbitrage vidéo. Wang ne tremble pas

pour convertir l'occasion (57e, 3-1).

Les Chinoises semblent survoltées par leur but mais Lauren James douche vite leur enthousiasme. Elle reprend d'une volée millimétrée un centre de Carter qui laisse la gardienne chinoise sur place (66e, 4-1). La gardienne chinoise Zhu Yu offre le but suivant en laissant un ballon pour Kelly, qui n'a plus qu'à finir du droit dans le but vide (77e, 5-1). Dialy complète la correction (84, 6-1).

La démonstration s'arrête là, tout comme la compétition de la Chine. Pour les Anglaises, rendez-vous lundi 7 août pour un huitième de finale dangereux face au Nigeria, qui a prouvé qu'il savait faire déjouer les meilleures équipes.

Le Danemark retrouve les 8es

Les Danoises ont de leur côté fait le travail contre Haïti, novice dans la compétition, avec des buts de Pernille Harder (21e sur penalty) et Sanne Troelsgaard (90e+10).

Elles ont mis fin à une longue série d'échecs prématués : elles n'ont plus joué la dernière phase d'une Coupe du monde depuis 1995.

La marche sera haute, lundi prochain à Sydney, contre l'Australie, qui a terminé lundi en tête de sa poule après un large succès face aux Canadiennes (4-0).

Bousculés par le Portugal, les États-Unis terminent deuxièmes derrière les Pays-Bas

Les États-Unis ne sont pas parvenus à trouver la faille mardi contre le Portugal lors de leur troisième match de groupe E (0-0). L'écrasante victoire des Pays-Bas face au Vietnam (7-0) dans l'autre match les fait tomber à la deuxième place.



Les championnes du monde ont frôlé la catastrophe. Les États-Unis sont passées près de l'élimination mardi 1er août face au Portugal en ne parvenant pas à faire la différence (0-0). Le Portugal a même trouvé le poteau dans les derniers instants.

Les championnes du monde en titre sont entrées dans le match avec l'intention de tenir leur rang. Elles prennent les commandes de la partie. Team USA trouve des espaces sur les côtés. Alex Morgan reprend un centre du gauche mais est contrée au dernier moment (3e). C'est aussi Williams qui fait mal en reprenant des ballons de la tête (4e, 14e). Mais Inès Pereira veille.

Mais les Portugaises ne se laissent pas impressionner. Elles savent qu'en cas d'exploit, elles disputeront le premier huitième de finale de leur histoire. Bien lancée dans la profondeur, Jessica tente sa chance

avant même d'entrer dans la surface. Une frappe trop écrasée (16e).

Impossible de trouver la faille

Alex Morgan déborde sur la gauche et est à la limite de la sortie de but. Son centre est contré et trouve le poteau de Pereira. Sa coéquipière envoie le ballon au-dessus (27e). Sans trouver la faille, les Américaines musclent leur jeu et les fautes se multiplient.

Le score fleuve à la mi-temps du côté de Pays-Bas – Vietnam oblige le Team USA à hausser le niveau de retour sur le terrain, sous peine d'une élimination surprise. Rose Lavelle tente une frappe de loin (47e). Alex Morgan est toute proche d'ouvrir le score : elle accélère et prend de vitesse pour dépasser la défense. Elle s'excentre à droite pour dépasser la gardienne, puis tente d'ajuster avec son pied faible dans le

but vide. Diana Gomes surgit pour sauver sur sa ligne (54e). Sur le coup de Lavelle, sa tête s'envole (57e).

Pour enfin ouvrir le score, Megan Rapinoe fait son entrée sous les ovations du public pour sa 201e sélection. Mais l'arrivée de l'icône sur le terrain ne change pas radicalement le cours du match : le Portugal continue de bien défendre, de fermer le jeu, laissant les Américaines courir après le but qui les mettrait à l'abri. Le rythme du jeu en pâtit.

Un poteau qui sauve l'Amérique

Le Portugal lui y croit : un centre d'Andreia Jacinto inquiète les Américaines. Alyssa Naeher s'y reprend à deux fois pour capter (82e). Alex Morgan répond d'une frappe que bloque Pereira (83e).

Le Portugal croit en ses chances de faire vaciller les géantes américaines. Capeta, qui hérite du ballon à l'entrée de la surface, parvient en bout de course à déclencher un tir qui s'écrase sur le poteau de Naeher, battue (90e+2). Il y a le feu et Rapinoe en a conscience, elle sonne la révolte. Elle centre depuis le côté gauche mais Alex Morgan ne peut reprendre (90e+3).

Doubles championnes en titre, les joueuses du Team USA sont prévenues : elles devront hausser leur niveau de jeu si elles veulent espérer conserver leur couronne. Quant au Portugal, elles sortent tête haute et même avec quelques regrets.

La claqué des Pays-Bas au Vietnam

Les Néerlandaises, vice-championnes du monde en 2019, ont écrasé le Vietnam

(7-0), ce qui leur permet de terminer à la première place du groupe E, devant les États-Unis.

En quête d'un match référence après un succès poussif face au Portugal (1-0) et un nul frustrant face aux Américaines (1-1), les Pays-Bas ont par la même confirmé leur statut de favoris.

Face à la dernière équipe du groupe E, les Néerlandaises n'ont mis que huit minutes à ouvrir le score par l'intermédiaire de Lieke Martens, avant de rapidement doubler la mise grâce à Katja Snoeijs (11e). Les Oranje, pourtant privées de leur meilleure buteuse Vivianne Miedema pour la compétition, ont fait preuve d'une redoutable efficacité devant le but en première période, où presque toutes les joueuses offensives se sont distinguées.

De nouveaux buts d'Esmee Brugts (18e), puis de Jill Roord (23e) et de Danielle van de Donk (45e), ont fait vivre un supplice à une défense vietnamienne aux abois. Au retour des vestiaires, les Pays-Bas ont profité de l'écart au score pour faire tourner, ce qui n'a pas empêché Esmee Brugts et Jill Roord de s'offrir un doublé, la première d'une sublime frappe enroulée (57e), la seconde de la tête (83e).

Cette première place du groupe E, validée par le nul des États-Unis face au Portugal dans le même temps (0-0), pourrait éviter aux Néerlandaises un potentiel huitième de finale face à la Suède, autre équipe majeure de la compétition. Les Vietnamiennes, elles, finissent dernières avec 0 point et 12 buts encaissés (aucun but inscrit).